

**INSCRIPTION À LA MATERNELLE 4 ANS À TEMPS PLEIN
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

Suite à l'annonce faite par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 18 février dernier, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup informe la population de son territoire de l'ajout possible de 5 nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Ainsi, en plus des services déjà offerts, les nouvelles classes seront accessibles dans les secteurs suivants :

Classes actuelles	Nouvelles classes
Secteur de Rivière-du-Loup	
<ul style="list-style-type: none"> → Moisson-d'Arts (L'Isle-Verte) → des Vieux-Moulins (Saint-Hubert) → Saint-Modeste (Saint-Modeste) → La Croisée I (Rivière-du-Loup) → Les Pèlerins (Saint-André) 	<ul style="list-style-type: none"> → Notre-Dame-du-Sourire (Saint-Épiphane)
Secteur de Saint-Pascal	
<ul style="list-style-type: none"> → Monseigneur-Boucher (Saint-Pascal) 	<ul style="list-style-type: none"> → Saint-Bruno (Saint-Bruno)
Secteur de La Pocatière	
	<ul style="list-style-type: none"> → de l'Étoile-Filante (Saint-Onésime-d'Ixworth) → de l'Orée-des-Bois (Sainte-Louise) → de la Pruchière (Saint-Pacôme)

La commission scolaire invite donc les parents intéressés à bénéficier de ce service dans l'un des secteurs identifiés à inscrire leur enfant en se présentant à l'école du milieu aux dates et heures mentionnées ci-après, et à présenter l'original du certificat de naissance, grand format, et tout autre document pertinent en lien avec des besoins particuliers.

Nom de l'école	Date et heure d'inscription
Secteur de Rivière-du-Loup	
<ul style="list-style-type: none"> → Notre-Dame-du-Sourire (Saint-Épiphane) 	26 février 2019, de 13 h à 16 h
Secteur de Saint-Pascal	
<ul style="list-style-type: none"> → Saint-Bruno (Saint-Bruno) 	26 février 2019, de 8 h 30 à 11 h 30
Secteur de La Pocatière	
<ul style="list-style-type: none"> → de l'Étoile-Filante (Saint-Onésime-d'Ixworth) → de l'Orée-des-Bois (Sainte-Louise) → de la Pruchière (Saint-Pacôme) 	26 février 2019, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 27 février 2019, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 27 février 2019, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Pour la mise en place de ces nouvelles classes, la commission scolaire est autorisée à recevoir des élèves en provenance des secteurs identifiés et de tout autre secteur du territoire. Le cas échéant, les modalités d'inscription, d'admission, de fréquentation et de transport scolaire sont prévues au document [Règles et critères d'inscription des élèves 2019-2020](#).

Au terme de la période d'inscription, la commission scolaire complètera l'organisation des services pour l'année scolaire 2019-2020 et la direction de l'école vous confirmera l'admission de votre enfant, le cas échéant, ainsi que les modalités de sa fréquentation scolaire.

Pour toute information supplémentaire, bien vouloir communiquer avec la directrice des Services éducatifs jeunes, madame Sonia Julien, au 418 856-7035, poste 3232 ou poste 3081.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 20 février 2019

Éric Choinière, avocat
Secrétaire général